

LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

ECPL, UN LEVIER DE RÉNOVATION
ET D'INVESTISSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ET DE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

16 juin 2026

La Région
Grand Est



SOMMAIRE

1. Mise à disposition du RRN
2. Une écocontribution dans le but d'investir 1Mds€ dans l'infrastructure
3. Un accompagnement des entreprises locales
4. Travaux routiers rendus possibles grâce à l'écocontribution

1 - MISE À DISPOSITION DU RRN

ELÉMENTS DE CONTEXTE – LOI 3DS

La loi 3Ds comporte en particulier deux mesures qui donnent la possibilité aux Départements, Métropoles, Régions qui en font la demande :

- **de transfert du RN aux Départements et Métropoles (article 38)**
- **de mise à disposition de RN aux Régions dans le cadre d'une expérimentation d'une durée de 8 ans (article 40).**

La loi 3Ds
promulguée le 22
février 2022

Environ 10 000 kilomètres de linéaires de voiries étaient concernés à l'échelle nationale sur la base de la liste des infrastructures figurant dans le décret du 30 mars 2022, **dont 1 100 km concernent la Région Grand Est.**

PÉRIMÈTRE DE L'EXPÉRIMENTATION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025

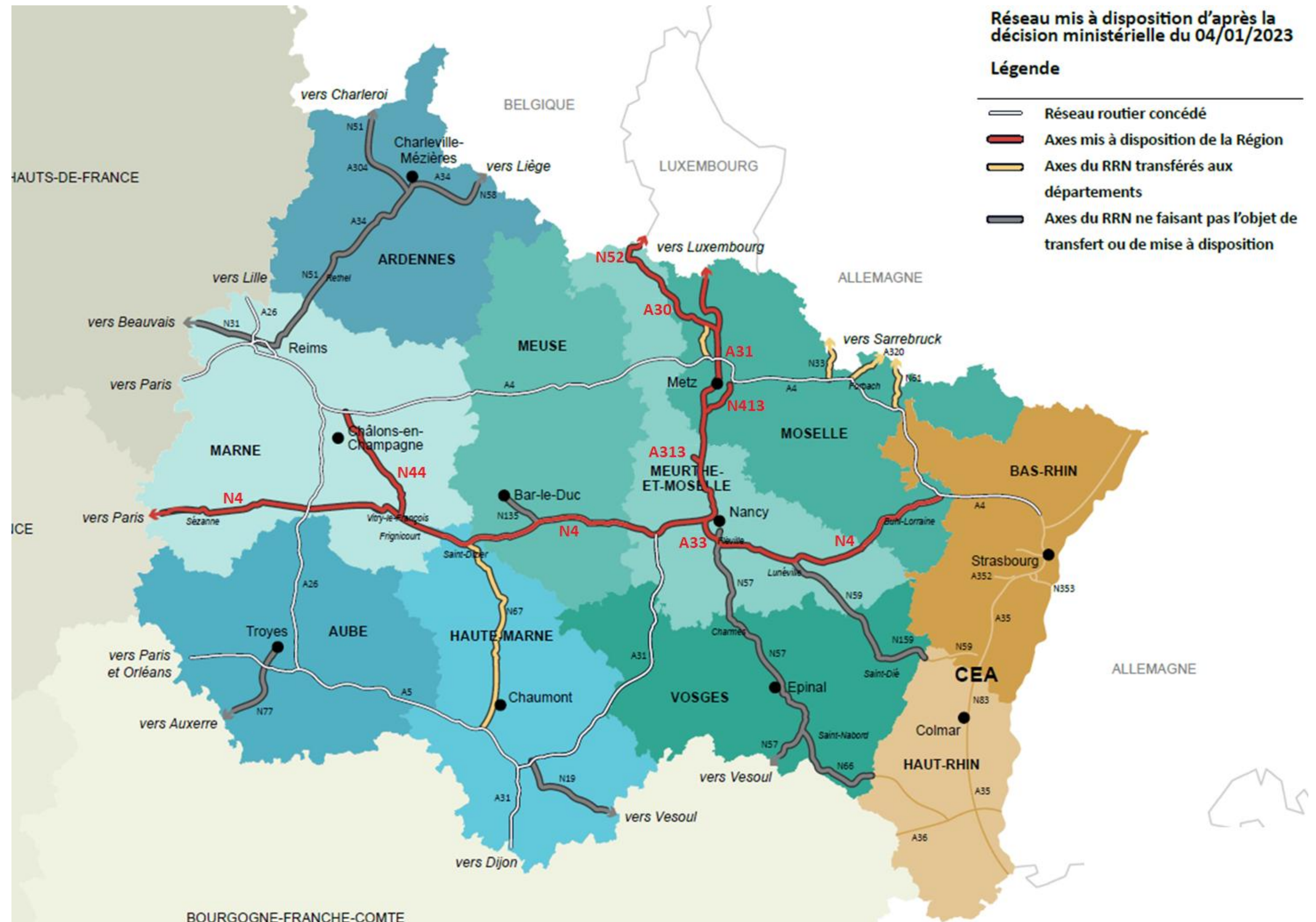
La Région s'est positionnée sur **525 km de RRN**, correspondant aux axes

➤ Nord-Sud :

- A31,
- A30,
- A313,
- RN431,
- RN52, section Meurthe et Mosellane

➤ Est-Ouest :

- RN4,
- A33,
- RN44



ELÉMENTS DE CONTEXTE – BUDGET ANNEXE

La Région a fait le choix de créer un **budget annexe** spécifique dédié aux infrastructures routières, qui permet

➤ **de retracer l'ensemble des dépenses liées à cette nouvelle compétence**

- Versement du droit à compenser de l'Etat (~ 35 M€ / an)
- Dépenses de l'entretien, l'exploitation et les interventions sur le réseau

➤ **mais aussi de recueillir les recettes futures liées à l'ECPL**

**2 - UNE ÉCO-CONTRIBUTION
DANS LE BUT D'INVESTIR
1 MDS€ DANS L'INFRA**

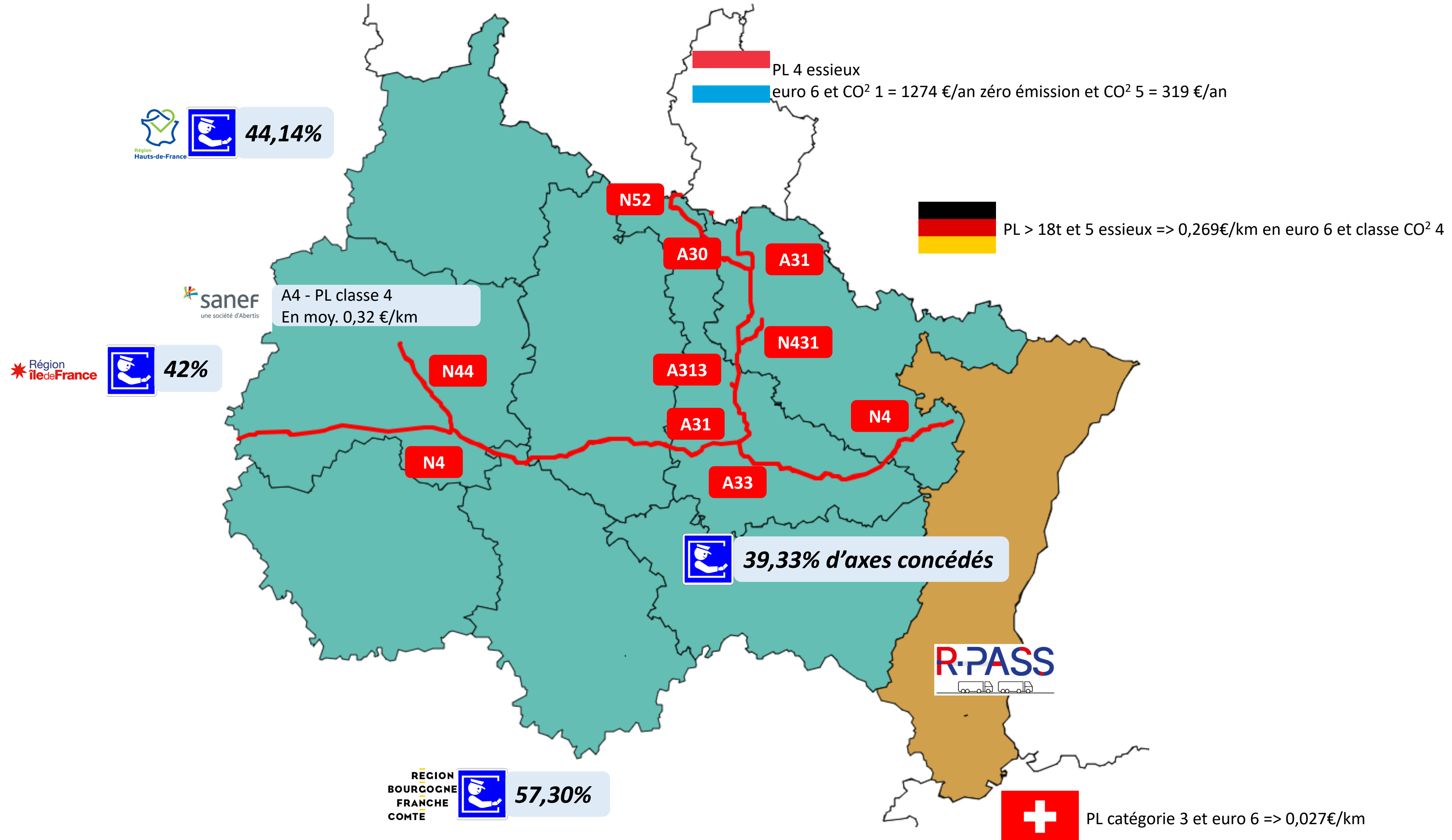
UN TERRITOIRE ASSEZ LARGEMENT SOUMIS À REDEVANCE D'USAGE



Wallonie : PL > 32t => 0,194€ HT/km en euro 6 / 0,194€ HT/km en zéro émission
 Flandre : PL > 32t => 0,204€/km en euro 6 / 0,038€/km en zéro émission
 Bruxelles autoroute : PL > 32t => 0,168€/km en euro 6 / 0,031€/km en zéro émission
 Bruxelles zone urbaine : PL > 32t => 0,267€/km en euro 6 / 0,050€/km en zéro émission



Au 1/07/26 : PL > 32t
 0,201€/km en euro 6 et classe CO² 1 / 0,038€/km en zéro émission et classe CO² 5



- ✓ **Dégager des ressources pour améliorer l'état du réseau mis à disposition**, l'entretenir et le régénérer
- ✓ **Accélérer la réalisation des opérations de mise à niveau des itinéraires** (notamment mise à 2 x 2 de la RN 4)
- ✓ **Réduire les impacts environnementaux** (pollution, bruit, préservation de la ressource en eau, transparence écologique), **fluidifier et sécuriser le trafic** via un rééquilibrage des flux de transit
- ✓ **Contribuer au financement du développement des modes de transport** alternatifs et notamment au financement de la remise en service de lignes capillaires

✓ Dispositif prévu par **la loi Climat Résilience**, sur la base des réseaux mis à disposition des Régions, et encadré par le **droit européen avec la directive Eurovignette**

✓ **Concerne tous les Poids-lourds > 3,5 tonnes**

✓ **Redevance kilométrique (c/km)**

➤ **Coûts d'infrastructures**

➤ **Coûts externes (pollution atmosphérique, pollution sonore, émissions CO2)**

➤ **Coûts de congestion**

✓ **Modulation**

➤ du tonnage

➤ de la classe Euro

➤ de la classe CO2

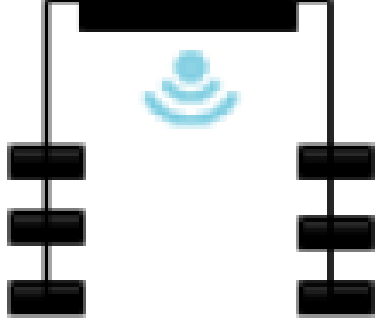
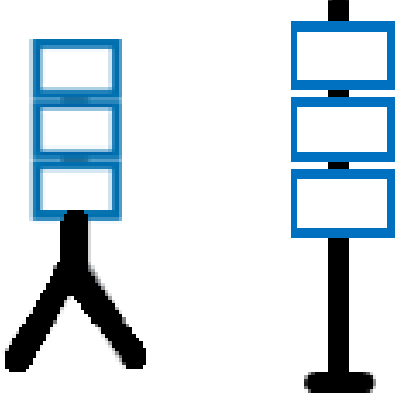



La grille tarifaire n'est pas connue aujourd'hui, le tarif sera autour d'une **moyenne de 15cts€/km** et sera voté à **l'automne 2026** par le Conseil régional.

- ✓ Pour les **usagers réguliers** du réseau taxé reposera sur un **système automatique matérialisé par un équipement embarqué** (OBU, : « On Board Unit »). Système de collecte déjà éprouvé et compatible avec les principaux équipements embarqués existants.



- ✓ Pour les **usagers occasionnels**, il serait proposé une solution dématérialisée de « Ticketing » nécessitant toutefois une **déclaration (et un paiement) en amont du trajet**, via un site Internet.

Type de contrôle	Contrôles automatiques		Contrôles manuels
Moyen mis en œuvre	Portiques DSRC/ANPR	Dispositifs déplaçables de contrôle	Opérés par les agents assermentés de la RGE en coordination avec les corps de contrôle
Illustration du contrôle			



DATES	GRANDES ETAPES
1^{er} janvier 2025	Début de l'expérimentation de mise à disposition du RRN à la Région
6 janvier 2026	Notification du marché global de performance avec le consortium T-Systems et GEA, sous la société ECOPASS Est
Eté 2026	Installation des équipements de contrôle sur les portiques et en bord de route
1^{er} janvier 2027	Mise en service du R-PASS en Alsace
1^{er} avril 2027	Mise en service de l'ECPL



3 – UNE CONCERTATION CONTINUE AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE

- ✓ La Région **échange très régulièrement avec toutes les filières qui en font la demande**
 - Transporteurs, chargeurs
 - Agriculture, agroalimentaire, bois, viticulture
 - Industrie, pondéreux
 - Organisations syndicales, chambres consulaires, etc

- ✓ La Région a pu engagé depuis novembre 2025, une **concertation élargie avec le monde économique local** (y compris avec la CeA) et ce jusqu'à la mise en place de l'écocontribution prévue mi 2027.

- ✓ Des **réunions spécifiques à certaines filières** se tiennent en parallèle.

- ✓ La directive Eurovignette impose que **les recettes de l'écocontribution soient destinées au secteur des transports**

- ✓ La Région a pour ambition de mettre en place des **mesures de soutien à l'attractivité et à la compétitivité** des acteurs économiques régionaux (verdissement des flottes notamment)
 - sur les accompagnements dédiés au **verdissement des flottes de véhicules** et
 - à plus long terme pour le **développement du transfert modal et de l'intermodalité** avec la construction ou modernisation des infrastructures et des plateformes combinées (remise en service de ligne capillaire fret, etc.).

4 – TRAVAUX ROUTIERS RENDUS POSSIBLES GRACE A L'ECOCONTRIBUTION



TRAVAUX ROUTIERS RENDUS POSSIBLES GRÂCE À L'ECPL

- ✓ Régénération des chaussées
- ✓ Equipements de la route (SH, SV, Glissières, PMV, caméras de gestion du trafic, fibre optique)
- ✓ Ouvrages d'art
- ✓ Protection de la ressource en eau
- ✓ Aménagement relatif à la biodiversité (passages à faune)
- ✓ Installations de protections phoniques secteur de Metz
- ✓ Modernisation des aires de repos



MERCI

Sékolène HOMBURGER – Cheffe de projet ECPL

Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région

5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00